

DOSSIER DE CANDIDATURE 2014 / 2020



VILLE ET INTERCOMMUNALITÉ AMIES DES ENFANTS



FICHE DES CONTACTS DE LA VILLE

Les contacts inscrits dans cette fiche seront les interlocuteurs directs de l'UNICEF France (siège ou représentants locaux) au sein de la Ville.

La Ville doit désigner un élu de référence ainsi qu'un référent Ville amie des enfants au sein de ses services. Ce dernier deviendra le contact direct de l'UNICEF France. Il sera également garant de la démarche au sein de la collectivité et assurera le lien entre les services pour faire vivre la démarche sur le long terme.

Tous les contacts de la fiche recevront systématiquement les courriers officiels de Ville amie des enfants, ainsi que les invitations aux diverses manifestations du réseau : remise des titres, rencontres annuelles, événements spéciaux etc. Ils coordonneront la communication des actions et projets de la ville pour les enfants auprès de l'UNICEF et du grand public.

Nom de la ville	Grand-Charmont
Prénom et Nom du Maire	Denis SOMMER
Prénom et Nom du contact au Cabinet du Maire	Jean-Louis BILLAULT
Téléphone	03 81 32 51 80
Mail	billault@grand-charmont.fr
Adresse	21, rue Pierre Curie
Code postal	25200
Prénom et nom de l'élu référent Ville amie des enfants	Jean-Paul MUNNIER
Titre	1^{er} adjoint aux affaires scolaires, à l'enfance et à la jeunesse.
Téléphone	03 81 95 43 03
Mail	jpcmunnier@orange.fr
Prénom et nom du référent administratif Ville amie des enfants	BOUAQUINA Linda
Titre	Agent administratif
Téléphone	03 81 32 51 75
Mail	linda@grand-charmont.com
Nom du responsable Communication de la ville	BOUAQUINA Linda
Téléphone	03 81 32 51 75
Mail	linda@grand-charmont.com

FICHE INTRODUCTIVE: DIAGNOSTIC LOCAL

Présentation de la commune :

Grand-Charmont compte 5 294 habitants au 1^{er} janvier 2013 (population légale communale). Située dans le Doubs, en Franche Comté, c'est l'une des 29 communes que compte le Pays de Montbéliard Agglomération (PMA).

1) Les caractéristiques de la population

Au cours des 10 dernières années la population charmontaise a connu une croissance régulière due en particulier à une politique de développement urbain dynamique. Ainsi depuis 2001, ont été réalisés plus de 500 logements qui ont permis d'inverser la courbe démographique. Ce développement urbain s'est accompagné d'une politique de développement de l'offre de services avec la création du service de restauration et d'accueil périscolaire.

L'offre de logements supplémentaires et l'accroissement des services à la population ont largement contribué à renforcer l'attractivité de la commune et de ses quartiers. La hausse des effectifs scolaires et l'ouverture de classes supplémentaires dans les différents quartiers, témoignent de ce dynamisme.

Population par âge en 2011		
	Nbre	%
Moins de 3 ans	253	5%
3 à 5 ans	247	5%
6 à 10 ans	332	6%
11 à 17 ans	401	8%
18 à 24 ans	354	7%
25 à 39 ans	1 011	19%
40 à 54 ans	877	17%
55 à 64 ans	661	13%
65 à 79 ans	798	15%
80 ans ou plus	323	6%
Total	5257	100%

- 5 257 habitants en 2011 + 7% entre 2006 et 2011
- Les + de 75 ans représentent 11,1 % de la pop contre 8,8% en 2006
- Les 0-14 ans 20,1 % contre 18,8% en 2006

2) Données socio-économiques

Ménages :

- Les ménages d'une personne, 32,1% sont en augmentation (695 contre 576 en 2006)
- Les familles monoparentales sont aussi en augmentation 202 contre 157 en 2006 (9,3% de la pop)

Logements :

-Statut d'occupation : 2 165 résidences principales 51,5 % de propriétaires et 48 % de locataires dont 38,8% de locataires HLM

Formation /emploi :

-La courbe du chômage est en augmentation : 336 Nov 2006- 544 Nov 2014. 204 femmes 340 hommes
-Niveau de formation : Base population non scolarisé de + de 15 ans, 26.4 % sont sans diplôme, 42.9 % ont un diplôme inférieur au BAC, 13.9 % ont un bac (pro ou général), 10.3 % ont un diplôme de l'enseignement supérieur court, 6.5 % diplôme de l'enseignement supérieur long.

Précarité

-Forte augmentation des foyers sous le seuil de bas revenus (274 en 2006- 432 en 2013). Cela représente 23.6% de la population. Ce chiffre monte encore si on tient compte de la population légèrement au-dessus grâce aux prestations (34.85%). Proportionnellement à l'ensemble de la population les bénéficiaires du RSA socle sont stables, ainsi que ceux percevant un RSA majoré (ex API).L'augmentation la plus sensible concerne le nombre de bénéficiaires de l'AAH.

-Forte augmentation des accédants en difficultés, budget trop serré qui ne supporte aucun accident même passagers (une grosse facture d'électricité....).

3) Les différents quartiers et établissements scolaires de la ville

La sectorisation scolaire à Grand-Charmont est établie classiquement sur la base du lieu de résidence des enfants. En juin 2010, le Conseil Municipal a redéfini les périmètres scolaires par adjonction de nouveaux quartiers d'habitats aux périmètres existants. On distingue donc 3 secteurs pour les 3 écoles élémentaires et maternelles de la commune. A la rentrée 2014/2015 les effectifs scolaires sont répartis de la manière suivante :

- **Centre Ville** : Ecole élémentaire F. BATAILLE : 6 classes, 145 élèves
Ecole maternelle F. BATAILLE : 3 classes, 83 élèves
- **Quartier du Giboulon** : Ecole élémentaire et maternelle du FORT LACHAUX : 5 classes et 105 élèves dont 43 en maternelle et 62 en élémentaire.
- **Quartier des Fougères** : Ecole élémentaire DANIEL JEANNEY : 8 classes 201 élèves
Ecole maternelle CURIE : 6 classes, 144 élèves

Au total la commune accueille 678 élèves à la rentrée 2014, 270 en maternelle (11 classes) et 408 en élémentaire (17 classes)

FICHE 1

BIEN-ÊTRE ET CADRE DE VIE

En lien avec la
FICHE 1 page 9
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À OFFRIR
À L'ENFANT ET À L'ADOLESCENT UN
LIEU DE VIE FAVORISANT SON BIEN-
ÊTRE ET UN ENVIRONNEMENT PROPICE
À SON DÉVELOPPEMENT HARMONIEUX.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette
fiche la nature de ses **actions et projets inno-
vants** visant à assurer bien-être et cadre de vie
agréable pour tous les enfants et les adolescents
sans distinction (1 fiche par action/projet).*

Introduction : Bien-être et cadre de vie dans notre territoire : Notre commune par sa structure urbaine et sociale (parc d'habitat social important) est engagée depuis maintenant trente ans dans les différents dispositifs de la politique de la ville (DSQ, contrat de ville). Soutenue par l'Etat, les collectivités territoriales et les partenaires institutionnels, la commune a toujours accompagné ses projets de renouvellement urbain par une politique dynamique d'animations, de préventions et d'accueils en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Cet accompagnement s'est traduit en termes :

- D'environnement par un grand nombre d'actions
 - de sensibilisations à l'écocitoyenneté et de découverte de la nature dans les accueils de loisirs et les écoles en partenariat avec Pays de Montbéliard Agglomération (Naturaville et les ambassadeurs du tri).
 - La création du parc naturel des Jonchets et de la zone humide. Le parc a été nommé en 2012 par le Ministère de l'Ecologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, lors d'un concours organisé sur la valorisation « des zones humides en milieu urbanisé ». Le Parc des Jonchets est une zone de collecte et de stockage des eaux pluviales des quartiers alentours, mais c'est surtout un lieu de quiétude, de jeux et de promenade pour la population. Il est très fréquenté par les familles et les accueils de loisirs.
 - Un travail permanent de prévention routière avec la gendarmerie (enfants) et l'association « Mobilibre » (enseignants, parents et enfants). L'association Mobilibre favorise la mobilité durable et solidaire dans l'Aire urbaine Belfort - Montbéliard - Héricourt. Elle intervient actuellement sur une école auprès des enfants afin de sensibiliser les parents sur les déplacements domicile/école notamment par la rédaction d'une charte ainsi qu'un projet de « Pédibus » avec les parents d'élèves.
- De logements avec un parc social complètement restructuré avec plus de 220 logements démolis et plus de 550 reconstruits ou réhabilités aux nouvelles normes environnementales. Essentiellement de type « maison de ville », ces nouvelles constructions répondent mieux aux besoins des familles.
- De lieux de socialisation avec la création de plusieurs aires de jeux et d'espaces multisports répartis sur l'ensemble de la ville. Ces espaces en libre accès sont un complément aux structures sportives, culturelles et de loisirs organisées sur la commune (fiche N°9).
- De protection et bienveillance avec un Programme de Réussite Educative opérationnel réunissant 13 membres représentant l'ensemble des personnels éducatifs et sociaux de la ville. Ce dispositif chargé de favoriser la réussite éducative de chaque enfant s'est doté d'un « point écoute » parents-enfants – adolescents. Encadré par une psychologue, il permet à chacun, enfants / parents, d'avoir à sa disposition un espace accessible d'écoute, de conseils et d'accompagnement éducatif confidentiel.

Actions spécifiques envisagées :

- A Grand-charmont, durant l'année 2015, comme dans toutes les communes concernées par la politique de la ville, va se constituer un Conseil Citoyen. Indépendant et autonome, ses missions

sont de favoriser l'expression des habitants, de les associer aux projets de rénovation urbaine, aux questions de relogement, à la création d'aménagement et d'équipements publics et de faire émerger et soutenir les initiatives citoyennes favorisant le « mieux vivre ensemble ». Notre volonté est de permettre l'expression des enfants et des jeunes au sein de ce conseil.

- Projet de création d'agropastoralisme et d'une ferme pédagogique sur la commune avec une triple finalité :
 - Pédagogique : Découverte de certains animaux de la ferme et animations y afférentes et possibilité de verger conservatoire.
 - Economique : Agropastoralisme sur l'ensemble de l'agglomération et envisager une production locale avec vente sur place et/ou marché.
 - Touristique : Aménagement de chalets d'accueil destinés à accueillir notamment les cyclotouristes empruntant l'EuroVélo 6 du Rhin à l'Atlantique, de Bâle-Mulhouse à Saint-Brevin.

FICHE 2

NON-DISCRIMINATION ET ÉGALITÉ D'ACCÈS AUX SERVICES

En lien avec la
FICHE 2 page 13
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À LUTTER
CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET
À FAVORISER L'ACCÈS AUX SERVICES
POUR LES PLUS DÉFAVORISÉS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses actions et projets innovants visant à assurer une égalité d'accès à ses services pour tous les enfants et adolescents sans aucune distinction. Elle expose quelles mesures permettent de favoriser l'accès des plus marginalisés, démunis ou stigmatisés (1 fiche par action/projet).

Introduction : Lutte contre les discriminations et égalité d'accès aux services dans notre territoire

Depuis de très nombreuses années, nous menons un certain nombre d'actions de lutte contre les discriminations et notamment lors des animations organisées autour du 20 novembre dans les accueils de loisirs et les écoles. L'accessibilité aux services est également une priorité avec une certaine adaptation des services en termes :

- De proximité par la création d'accueils périscolaires dans toutes les écoles.
- D'offres de prise en charge des enfants périscolaires et extrascolaires complète (matin, midi et soir).
- De simplification des procédures d'inscriptions des enfants.
- Economique avec des tarifications adaptées aux revenus et au nombre d'enfants.

Avec 45% des familles allocataires CAF dont le RUC (revenu unitaire consommable) est inférieur au seuil de bas revenus, notre commune est particulièrement vigilante à l'accessibilité de tous les enfants et jeunes ainsi que leurs familles à l'ensemble des services éducatifs proposés par la commune et les associations. Une politique concertée des tarifs prenant en compte les revenus des familles ainsi que le nombre d'enfants est mise en place.

Action(s) spécifique(s)

Création d'un espace multiservices. Dans le cadre de la redéfinition de son projet social, la Ville de Grand-Charmont et la Caisse d'Allocation Familiale du Doubs mettent en place une Convention Territoriale Globale dont une des priorités est l'accès aux droits et services.

Constats posés par les différents acteurs locaux, pour eux-mêmes ou pour les usagers :

- Une certaine méconnaissance des services proposés sur le territoire.
- Non recours aux droits (ex : RSA activité- ASF - CMUC et ACS).
- Difficulté à réaliser démarches administratives, notamment par Internet
- Lieux d'informations éclatés sur la commune : CMS – PIF/PIJ – CAF – VILLE – Association des Œuvres Educatives...

Le projet s'articule sur l'idée que les administrés trouvent, dans un endroit unique et parfaitement identifié, l'information dont ils ont besoin en tout domaine : logement, accès aux droits, emploi, loisirs, services à la personne... Intégré à la Maison de la Solidarité, réunissant déjà en un même endroit, des services à la population, le C.C.A.S. met à disposition des usagers une information importante (associations ou services communaux,

associations spécialisées, médiation, logement, personnes âgées, budget...). Sont dispensés également des conseils en termes d'accès aux droits, aides légales et facultatives, domiciliation pour les personnes sans domicile fixe. Un accompagnement social pour le public « isolé » est mis en œuvre, ainsi que des actions relevant de la réussite éducative, de la médiation sociale et de lutte contre l'isolement pour les personnes âgées à travers l'adulte relais, ainsi qu'un point de distribution alimentaire « *Le Panier* ».

Définition de l'action :

Mise en place d'un espace multi-services ayant pour objectif :

- 1^{er} niveau d'information et d'orientation vers services, partenaires, structures adéquates.
- Conseil et accompagnement des usagers.
- Lieu d'échanges entre professionnels.
- Propositions d'actions ciblées en fonction des problématiques repérées lors de l'accueil (réunions d'info pour les usagers, actions socioculturelles avec le centre social ...).

Partenaires mobilisés :

- Sollicitation des partenaires œuvrant dans les différents champs sociaux, professionnels, institutionnels, soit par l'apport d'un soutien financier, matériel ou en terme de formation des accueillants.

FICHE 3

PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS

En lien avec la
FICHE 3 page 18
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES OUTILS ET DES STRUCTURES PERMETTANT LA PARTICIPATION CITOYENNE DES ENFANTS ET DES JEUNES. CONSIDÉRATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS COMME DES ACTEURS DE LEUR DEVENIR EN LES VALORISANT.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer la participation et l'implication des enfants et des adolescents sur son territoire (1 fiche par action/projet).

Introduction : Participation citoyenne des enfants et des adolescents dans notre territoire.

La participation des enfants et des jeunes est depuis toujours un élément constitutif des projets initiés soit par la ville (urbanisme, manifestations...), soit par les écoles et associations. Le 1^{er} prix du concours national « les jeunes dans la cité » organisé dans le cadre de la biennale de l'Unicef en 2010 remporté par les jeunes de Grand-Charmont en est une illustration visible. Les représentants du conseil municipal des jeunes, les élus et responsables associatifs participent également aux différentes actions initiées par l'Unicef (nationale et départementale). Après une expérience de six années d'un « conseil municipal jeunes » nous avons souhaité modifier la forme de consultation (le fonctionnement calqué sur celui du conseil municipal adulte n'était plus pertinent) en s'appuyant d'avantage sur les souhaits des enfants dans les domaines les concernant.

Au quotidien dans les écoles et accueils de loisirs la concertation est organisée sous différentes formes en fonction des âges et des projets (exemples récents: en décembre 2014 et janvier 2015 nous avons établi deux questionnaires en direction des parents et des enfants sur l'organisation et la qualité des animations proposées dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires). La mise en place de « conseil d'élèves » dans certaines écoles ou la rédaction par les enfants du règlement intérieur de leur centre de loisirs en sont des exemples significatifs. La création d'un Conseil Citoyen en 2015 (cf. fiche n°1) sera également une opportunité de permettre à des jeunes de participer à une nouvelle expérience de démocratie participative.

Action(s) spécifique(s)

- **Conseil d'élèves :** Un conseil réunissant des délégués d'élèves se réunit avant chaque conseil d'école. Tous les sujets concernant la vie scolaire peuvent être abordés. Des propositions ou questions sont présentées soit au conseil d'école soit adressées à l'adjoint aux affaires scolaires.

FICHE 4

SÉCURITÉ ET PROTECTION

En lien avec la
FICHE 4 page 24
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ DES INITIATIVES ET DES ACTIONS DE PRÉVENTION VISANT À ASSURER SÉCURITÉ ET PROTECTION DES ENFANTS ET DES JEUNES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE.

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à assurer la sécurité et la protection des enfants et des jeunes sur son territoire (1 fiche par action/projet).*

Introduction : La sécurité et la protection des enfants et des jeunes dans notre territoire.

Ces dix dernières années a vu le territoire de notre ville profondément modifié avec les interventions urbaines conséquentes sur le quartier classé ZUS et la construction d'un nouveau quartier et de nouveaux équipements. Ces modifications ont permis d'une part de redessiner certains cheminements piétons et cycles, et d'autre part d'en créer de nouveaux avec en priorité l'accès aux écoles et structures socio-éducatives. Nous devons continuer à agir sur les comportements par des actions de prévention routière (gendarmerie) et environnementale (Mobilibre) tant en direction des enfants que des parents.

Concernant la protection de l'enfance nous menons depuis de nombreuses années des animations de préventions dans le cadre du PRE dans les domaines de la santé (hygiène, alimentation...), des addictions en partenariat avec la BPDJ (brigade de prévention de la délinquance juvénile). En 2014 avec la BPDJ nous avons mis en place avec les écoles des interventions afin de sensibiliser aux dangers d'internet.

Action(s) spécifique(s)

- **Sécurité routière** : Mise en place de pédibus pour les écoles. Continuité du travail entamé par l'association Mobilibre. Interventions dans les écoles de la gendarmerie pour les actions de prévention routière (permis piétons et cycles).
- **Danger internet** : En partenariat avec la Brigade de Prévention de la Délinquance, organisation de séances de sensibilisation à l'utilisation d'internet dans les classes de cours moyen.

FICHE 5

PARENTALITÉ

En lien avec la
FICHE 5 page 30
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER
L'ACCOMPAGNEMENT À LA FONCTION
PARENTALE.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à l'accompagnement de la parentalité sur son territoire (1 fiche par action/projet).

Introduction : La parentalité dans notre territoire

L'accompagnement à la parentalité, priorité de l'Etat, dans les domaines de l'éducation et de la politique de la ville, priorité de la CNAF dans le domaine social, concerne notre commune dans ses différents champs d'interventions.

Notre PEDT (Projet Educatif de Territoire –*arrêté du 10 février 2015*) intègre une meilleure participation des parents à la scolarité (espaces parents...), les actions dans le cadre du Contrat de Ville Unique dont le Programme de Réussite Educative, associent les parents à l'ensemble de ces interventions et met en place des actions spécifiques de soutien à la parentalité (ex : communication bienveillante, animations parents/enfants...), l'élaboration d'une Convention Territoriale Globale avec la CAF (site pilote) et la création d'un centre social permet de réunir l'ensemble des partenaires de la ville (enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs, animateurs, bailleurs, parents...) pour élaborer un projet global dont la parentalité en est une priorité.

Action(s) spécifique(s)

- **Création d'un Lieu d'Accueil Enfant Parents sur le quartier des Fougères :**

Le lieu d'accueil parents/enfants (LAEP) s'adresse aux enfants de moins de 6 ans accompagnés d'un adulte responsable (parents, grands-parents, assistantes maternelles, travailleurs sociaux, éducateurs...), aux futurs parents et aux professionnels de la petite enfance, de la commune de Grand-Charmont et des environs. C'est un espace d'échanges, libre et gratuit, où les accueillants sont présents et offrent un espace convivial de rencontres, de dialogues et de jeux.. Les enfants et les accompagnants sont accueillis dans le respect, l'anonymat, la confidentialité.

Objectifs :

- rompre l'isolement des familles,
- favoriser les relations parents/enfants et faciliter la séparation lors de la scolarisation,
- apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle en valorisant les compétences,
- favoriser l'échange entre parents et avec des professionnels,
- relayer les familles vers d'autres professionnels.

Partenaires mobilisés :

La Caisse d'Allocations Familiales du Doubs (halte-garderie, conseiller technique et référent parentalité), les services de Protection de Maternelle Infantile, l'Education Nationale, le Programme de Réussite Educative (CCAS), le Relais Assistantes Maternelles, la Ville de Grand-Charmont.

Modalités de mise en œuvre :

Présentation d'un projet Lieu d'Accueil Enfants/Parents à la Caf du Doubs pour obtenir l'agrément LAEP :

- Organisation d'un rendez-vous entre l'AOE et la CAF pour définir les priorités de la Caf et celles de la ville.
- Présentation du projet en commission d'action sociale CAF.
- Suivi du projet LAEP par le comité de pilotage qui sera mise en place. L'état des lieux réalisé avec les partenaires dans le cadre de l'élaboration de la CTG.

Ressources mobilisées :

- Un professionnel dédié à l'accueil, garant du bon fonctionnement du lieu et du respect du cadre bienveillant dans lequel la parole est accueillie.
- Les partenaires, les familles, les financeurs dans le cadre d'un comité de pilotage pour réinterroger le projet et procéder aux ajustements qui pourraient être nécessaires.

• **Actions passerelles halte-garderie /écoles maternelles/AOE (périscolaire et Laep)**

Il s'agit de mettre en place des actions communes et de réfléchir à de nouvelles pistes de travail entre ces trois acteurs pour :

- Permettre aux partenaires de se connaître et de se reconnaître ;
- Permettre aux enfants d'aller d'une structure à une autre sans difficulté, en comprenant les spécificités de chacun ;
- Montrer aux publics que les différents lieux d'accueils se connaissent et travaillent en complémentarité.

Partenaires mobilisés :

Halte-Garderie « la souris Verte / Association des œuvres éducatives (périscolaire et laep) / écoles maternelles / RAM Vieux Charmont, PRE.

Modalités de mise en œuvre :

Les actions communes pourront être les suivantes :

- Réalisation d'un livret de la halte-garderie « la souris verte » avec l'école maternelle Marie Curie sur le passage de la halte-garderie à l'école ;
- Organisation d'un temps convivial entre partenaires en invitant les parents ;
- Création d'un livret destiné aux parents dont les enfants ne fréquentent pas la halte-garderie pour les sensibiliser sur l'intérêt de la socialisation des enfants avant leur scolarisation ;
- Organisation d'ateliers communs entre les partenaires. Exemple : ateliers art plastique ;
- Visite des différentes structures avec les enfants, les parents et les professionnels.

Actions déjà réalisées :

Des relations entre la halte-garderie et l'école Curie sont déjà existantes :

- Les enfants de la halte-garderie sont allés à l'école Curie avec la présence des parents.
- Ils ont également participé à la fête de l'école Curie au mois de juin, avec la présence des parents.

FICHE 6

**SANTÉ, HYGIÈNE,
ALIMENTATION**

En lien avec la
FICHE 6 page 35
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES ET DES DISPOSITIFS
PRENANT EN COMPTE LES BESOINS
DES ENFANTS, DES ADOLESCENTS ET
DES FAMILLES VULNÉRABLES POUR UN
ACCÈS AUX SOINS, UNE HYGIÈNE ET
UNE ALIMENTATION.**

*La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et ses projets innovants** visant à encourager la santé, l'hygiène et une alimentation saine (1 fiche par action/projet).*

Introduction : La santé, l'hygiène et l'alimentation dans notre territoire

Essentiellement traité dans le cadre du Programme de Réussite Educative en lien avec la médecine scolaire, ce dispositif permet à l'ensemble des acteurs sociaux ou éducatifs de repérer et de soumettre à l'Equipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS), des situations qui leur semblent préoccupantes. En fonction des problématiques repérés, l'EPS met en place soit un accompagnement individuel de la famille, soit organisé des actions de préventions ou de sensibilisations collectives.

Action(s) spécifique(s) :

• **Point écoute enfants / parents :**

Objectifs :

- Aider les familles qui traversent une période difficile à exprimer leurs difficultés.
- Offrir une intervention appropriée aux jeunes en situation de questionnement ou de difficultés.

Descriptif: mettre à disposition des parents et adolescents un temps et un lieu de confidentialité encadré par une psychologue. Le « point écoute » est ouvert tous les mercredis après-midi de 14h00 à 17h00. Edition d'une plaquette d'information destinée aux parents.

- **Point de distribution alimentaire :**

« La sécurité alimentaire est assurée quand toutes les personnes, en tout temps, ont économiquement, socialement et physiquement accès à une alimentation suffisante, sûre et nutritive qui satisfait leurs besoins nutritionnels et leurs préférences alimentaires pour leur permettre de mener une vie active et saine ». (Sommet mondial de l'alimentation, 1996).

Si, sur notre territoire, l'insécurité alimentaire ne résulte pas de l'absence physique de denrées, un pouvoir d'achat insuffisant, voire inexistant, fait que nombre de familles font appel à l'aide alimentaire, soit de façon transitoire, soit plus fréquemment de façon chronique.

Le contexte économique est difficile, la population doit faire face, tant à des baisses de ressources qu'à des hausses du coût de la vie (logement, énergie et santé notamment). Parallèlement, les ressources disponibles, destinées à soutenir les foyers les plus en difficulté, s'amenuisent. C'est le cas du C.C.A.S. qui voit le budget consacré à l'aide alimentaire progresser chaque année, alors que ses ressources sont en baisse constante. Afin de pouvoir répondre aux besoins du plus grand nombre tout en maîtrisant les coûts, il semble pertinent d'organiser un lieu de distribution sur la commune, en lieu et place des bons d'alimentation jusqu'alors attribués par le C.C.A.S.

Distribution : La distribution alimentaire, en partenariat avec la banque alimentaire, se fait sous forme de « colis », préparé en fonction des arrivages et de la composition familiale. Les modalités d'attribution restent de la responsabilité du C.C.A.S.

- Conditions d'approvisionnement : c'est la banque alimentaire qui se charge de l'approvisionnement. Les produits de base (conserves, denrées non périssables) sont livrés une fois par mois, sur commande. Les produits frais, collectés chaque jour par la banque alimentaire, sont apportés le jour de distribution et doivent être distribués dans le jour même. Leur quantité est variable suivant les arrivages.
- Conditions d'accès : Les demandes sont faites par les travailleurs sociaux à l'aide d'un rapport social détaillé. La « commission d'attribution » fixe le nombre de colis, la fréquence de distribution pour le bénéficiaire. Proposition d'organisation
- Constitution d'un réseau de bénévoles chargé de préparer les colis (2 personnes/semaine). Distribution faite par un professionnel, secondé de préférence par 2 administrateurs, voire des élus municipaux. Les bénévoles seront sollicités pour participer à des formations leur permettant de mieux comprendre les bénéficiaires, leurs besoins et prendre de la distance. Des formations sur la sécurité et l'hygiène sont également prévues par la banque alimentaire.

Il serait intéressant de compléter par l'aménagement d'un lieu « écoute » et détente.

FICHE 7

HANDICAP

En lien avec la
FICHE 7 page 42
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À LA PRISE EN
COMPTE DU HANDICAP DES ENFANTS
ET DES ADOLESCENTS.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la
nature de ses **actions et projets innovants** visant
à prendre en compte la notion de handicap sur
son territoire (1 fiche par action/projet).

Introduction : La prise en compte du handicap dans notre territoire

Deux structures d'accueil de personnes handicapées sont présentes sur la commune, un foyer de vie de l'ADAPEI et un IME de l'association Sésame Autisme. Intégrées à la vie de la commune, elles participent à plusieurs manifestations locales (fête du sport, expositions...). Certains jeunes participent aux activités des accueils de loisirs durant les vacances ou sont inscrits dans des ateliers culturels (arts plastiques) ou sportifs (tir à l'arc). Ces partenariats permettent la rencontre des différents publics ainsi que l'adaptation de projets pour permettre une intégration de personnes en situation de handicap.

Action(s) spécifique(s) :

- **Repas solidaires** : organisés en partenariat avec l'association « La table des saveurs », dont l'idée est de créer un espace de restauration offrant une alimentation équilibrée pour un tarif « solidaire » aux personnes en difficulté (minimas sociaux, RSA, jeunes en insertion...) soutenue par la participation de salariés du secteur privé, public ou associatif. Chaque repas solidaire est préparé par une association locale. L'association Sésame Autisme ainsi que le foyer de vie « La fontaine des Jonchets » de l'ADAPEI confectionne avec les résidents régulièrement un repas.
- **Espace de rencontre et d'exposition** : A « La Fontaine des Jonchets » de nombreux ateliers de pratiques artistiques et culturels sont proposés aux résidents et la structure dispose d'un espace spacieux et lumineux propice à la présentation d'expositions. La Ville de Grand-Charmont qui organise des manifestations artistiques a proposé à l'association de présenter des expositions en commun dans leur structure. Outre la valorisation des créations des résidents, cela permet l'ouverture de la structure au public et par la même favoriser les rencontres.

FICHE 8

ÉDUCATION

En lien avec la
FICHE 8 page 49
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER
L'ÉDUCATION DES ENFANTS ET DES
ADOLESCENTS.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à prendre en compte la dimension éducative sur son territoire (1 fiche par action/projet).

Introduction : L'éducation dans notre territoire

Thématique transversale à l'ensemble de nos interventions et de celles de l'ensemble de nos partenaires en direction de l'enfance et de la jeunesse, nous avons toujours promu une cohérence et une complémentarité éducative qui s'est traduit par l'élaboration d'un Contrat Educatif Local puis d'un Projet Educatif Local et actuellement un Projet Educatif de Territoire. Cette volonté se concrétise par l'existence de nombreux espaces dédiés à l'enfance et à la jeunesse, halte-garderie, Maison de l'Enfant, centres de loisirs, ludothèque, espace Art'air (musée d'enfant), accueil périscolaire dans chaque école, club adolescents et Point d'Information Jeunesse. L'éducation, c'est aussi permettre aux élèves de s'initier aux nouvelles technologies, et depuis 2012 l'ensemble des classes des écoles élémentaires sont équipées de tableaux numériques. Ce nouvel équipement permet bien sûr de s'initier au numérique mais surtout, il offre des possibilités d'interventions pédagogiques plus interactives, plus ludiques, plus motivantes et donc plus efficaces. L'accompagnement à la scolarité à travers les CLAS, les référents de parcours du PRE sont également des outils essentiels pour la réussite scolaire.

L'Association des Œuvres Educatives, association d'éducation populaire créée en 1961 propose depuis cette date des loisirs éducatifs à l'ensemble des enfants de la commune. Animatrice des principales structures éducatives de la ville, elle propose depuis de nombreuses années des animations autour des droits de l'enfant (expositions, jeux, rencontres...). En 2015 l'A.O.E célébrera les 50 années d'existence de la Maison de l'Enfant (1^{ère} ME de province).

Action(s) spécifique(s) :

- **Un outil de coordination le PEDT**

« Le projet éducatif de territoire (PEDT), mentionné à l'article D. 521-12 du code de l'éducation, formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école. Il organise ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs. Il permet une meilleure mise en cohérence de l'offre existante, dans l'intérêt de l'enfant.

Le PEDT formalise l'engagement de ces différents partenaires à se coordonner pour organiser des activités éducatives et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie des enfants.

L'objectif du PEDT est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part, les projets des écoles et d'autre part, les activités péri et extra-scolaires.

Le PEDT doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui. Un des enjeux du PEDT est de contribuer à la lutte contre les inégalités scolaires ou les inégalités d'accès aux pratiques de loisirs éducatifs. »

Extrait de « Guide d'accompagnement à l'élaboration du Projet Educatif Territorial »

Signé le 13 décembre 2014, le PEDT de Grand-Charmont a permis de renforcer les relations avec les écoles et les structures périscolaires, et de redéfinir la place des parents dans un tel projet. En effet, la constitution d'un groupe de pilotage constitué des personnels de l'éducation nationale (enseignants, IEN...), des acteurs des différents accueils de loisirs, des Délégués Départementaux de l'Education Nationale, des parents d'élèves et de travailleurs sociaux qui ont travaillé ensemble à l'élaboration du projet et en suivent sa réalisation

FICHE 9

JEU, SPORT, CULTURE, LOISIRS

En lien avec la
FICHE 9 page 55
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

**CRITÈRE DE PARTICIPATION : QUALITÉ
DES INITIATIVES VISANT À FAVORISER
L'ACCÈS AU SPORT, À LA CULTURE ET
AUX LOISIRS POUR TOUS LES ENFANTS
ET LES ADOLESCENTS.**

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche
la nature de ses **actions et projets innovants**
visant à prendre en compte les dimensions sport,
culture et loisirs sur son territoire (1 fiche par
action/projet).

Introduction : Jeu, sport, culture et loisirs dans notre territoire

Espaces visibles d'une politique enfance jeunesse, les infrastructures (cf. fiche n°8) dédiées sont présentes sur la ville et sont animées par des personnels formés (ludothécaire, éducateurs sportifs, plasticienne). Ces structures spécialisées sont complétées par des espaces de loisirs généralistes encadrées par des animateurs professionnels et bénévoles (associatifs). Avec deux gymnases, une salle de sports, trois espaces multisports et de nombreuses associations sportives, notre commune propose un large éventail d'activités sportives, de loisirs et de compétitions. L'accès à la culture est également une priorité de notre politique enfance jeunesse. Notre volonté est de permettre la rencontre entre des œuvres, des artistes et le public jeune qui en est le plus éloigné. Outre de nombreuses actions dans le cadre scolaire (spectacles, éveil musical, fête du conte...) et les activités proposées par les associations (école de musique, danse...), nous menons depuis de nombreuses années dans le cadre de la politique de la ville des projets culturels sur le quartier concerné par le Contrat de Ville Unique.

Action(s) spécifique(s)

Art plastiques : projet Art'air :

Ouvert en 2005, Art'air, s'est imposé au fil du temps par la volonté d'une équipe d'animation, des élus de l'association et de la ville comme lieu de création et d'exposition des arts plastiques pour le jeune public.

L'ambition d'Art'air est d'utiliser la culture comme outil d'intégration à la société civile, outil qui aidera les enfants à construire une citoyenneté participative et solidaire.

Cette action est proposée aux différentes structures de Pays de Montbéliard Agglomération (Francas, MJC, centres sociaux, écoles, garderies, structures spécialisées, à partir d'ateliers d'éveils aux arts plastiques pour un public d'enfants, d'adolescents, d'adultes dans le cadre des loisirs durant l'année scolaire et les vacances.

Les ateliers se déroulent sur un thème et changent tous les 6 mois. Le thème se décline sur toute l'agglomération et permet une unité des œuvres présentées lors des vernissages.

Pour 2015, les participants découvriront Arcimboldo, le douanier Rousseau, Juan Ripollès, à partir de septembre « recycl'art » leur proposera de donner une seconde vie aux objets tout en les détournant de leur utilisation première.

Les œuvres qui servent de base aux ateliers, sont choisies pour leur intérêt plastique et technique. Elles permettent non seulement la rencontre avec un artiste mais aussi la découverte d'un pays, au sens d'un « ailleurs » de ses habitants au travers de leur culture. Art'Air est une invitation à s'ouvrir sur le monde culturel au travers de la rencontre d'œuvres, d'artistes, de mouvement et de lieux d'art : « j'invite à voir et je vais voir ailleurs ». Les participants sont invités à manipuler et maîtriser des outils pour explorer et transformer la matière à partir de laquelle ils pourront créer des œuvres en laissant s'exprimer leur imaginaire, en jouant avec la matière, la couleur et les formes. Tout en créant, les enfants et les adultes acquièrent un langage plastique, ils comprennent et s'approprient des mots spécifiques et ainsi enrichissent leur vocabulaire.

Toutes les œuvres réalisées toute l'année dans les différents ateliers sont exposées à l'Espace Art'Air, mais aussi dans les structures de la communauté d'agglomération du Pays de Montbéliard mais aussi dans le hall du siège de la communauté d'agglomération. Les vernissages organisés à l'occasion de ces expositions permettent de mettre en avant chaque oeuvre, donc chaque enfant, tout en soulignant l'intérêt du travail collectif sur une même thématique.

L'animatrice d' Art'Air assure aussi un travail de transmission de compétence en formant des animateurs aux arts plastiques. Ces formations aident les professionnels autant dans leur démarche pédagogique que dans l'aspect technique. Cette démarche est essentielle pour compléter le projet Art'Air.

Musique :

Chant choral : Depuis plus de 10 ans en partenariat avec l'école de musique, les enfants de la Maison de l'Enfant encadrés par les professeurs du conservatoire pratiquent le chant choral. Le chœur de la Maison de l'Enfant réunit tous les mardis une quinzaine d'enfant et deux professeurs.

Les chœurs dans les quartiers ont le double objectif d'amener toute une génération de jeunes à la musique par la pratique du chant en groupe et grâce à celle-ci de favoriser la cohésion sociale.

Orchestre des quartiers : Le projet de création d'un orchestre symphonique des enfants des quartiers de PMA voit le jour à la rentrée 2012-2013 à Grand-Charmont. Après le Chœur d'enfants de la Maison de l'Enfant, l'A.O.E propose aux enfants volontaires des classes de CE1 et CE2 de l'école Jeanney de débiter l'apprentissage d'un instrument de musique. Ce projet est né à l'initiative de l'association Melos Tempo, présidée par Marc TOGONAL et de la MJC de Valentigney, qui mènent depuis plus d'un an ce projet sur le quartier des Buis.

Soutenu par la Ville de Grand-Charmont, PMA et le ministère de la culture, l'orchestre mobilise plusieurs partenaires : le Conservatoire du pays de Montbéliard met à disposition un musicien intervenant et des instruments, l'association Melos Tempo fournit également un intervenant, la MJC coordonne le projet au niveau de l'agglomération et l'A.O.E organise l'action sur le quartier.

L'originalité de l'action réside dans la démarche pédagogique mise en œuvre. Les enfants pratiquent collectivement la musique instrumentale avec les violons, altos, violoncelles, contrebasses qui sont prêtés par le Conservatoire. Quatorze enfants en deux groupes se retrouvent deux fois par semaine à la Maison de l'Enfant (les lundis soirs mercredis matin et vendredi soir), pour 4 heures d'activités qui seront complétées de stages durant les vacances. Les parents sont associés au projet à travers des concerts, des sorties culturelles pour leur faire découvrir l'univers de la musique et des arts.

FICHE 10

SOLIDARITÉ INTERNATIONALE

En lien avec la
FICHE 10 page 61
du Guide « Ville et
Intercommunalité
amies des enfants »

CRITÈRE DE PARTICIPATION :
QUALITÉ DES INITIATIVES VISANT
À PROMOUVOIR DES ACTIONS DE
SOLIDARITÉ INTERNATIONALE.

La Ville (et/ou l'EPCI) renseigne dans cette fiche la nature de ses **actions et projets innovants** visant à promouvoir des actions relatives à la promotion et à l'encouragement de la solidarité internationale (1 fiche par action/projet).

Introduction : La solidarité internationale dans notre territoire

A Grand-charmont, la solidarité a toujours été une valeur essentielle que les acteurs éducatifs privilégient dans leurs projets. Au niveau local, avec la participation active des enfants et des jeunes à des actions de solidarité comme « le téléthon » ou la collecte de denrées alimentaires pour les « restaurants du cœur »...

Au niveau international, une sensibilisation est effectuée au travers d'activités culturelles et notamment les arts plastiques (art africain, asiatique...). Les enfants participent à des opérations d'aides aux peuples en difficultés. Dans le cadre des animations autour des droits de l'enfant, des actions de sensibilisations à la solidarité sont mises en places (expositions, débats, rencontres...)

Action(s) spécifique(s)

Dans le cadre de la semaine d'animation autour des droits de l'enfant qui sera l'occasion en 2015 de fêter le 50^{ème} anniversaire de la Maison de l'Enfant, l'Association des Œuvres Educatives et ses partenaires mettent en place avec les enfants, en complément des actions de sensibilisations, des opérations permettant la collecte de fonds pour soutenir des projets de solidarité internationale.

Les années précédentes différentes sollicitations ont été mises en place par les enfants. Un « marché solidaire » où les enfants proposent à la vente leurs réalisations de différents objets et créations artistiques ou par l'organisation de tombola (vente et sensibilisation dans les espaces publics : marché...) au profit d'actions de l'unicef.